

Formation des membres du CSE – Mise à jour : En Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT)

Durée :	3.0 jour(s)
Objectifs :	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aptitude des élus à déceler et mesurer les risques professionnels • Développer la capacité des élus à analyser les conditions de travail • Initier les élus aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
Public :	<ul style="list-style-type: none"> • Tout collaborateur de l'entreprise.
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
Modalités et moyens pédagogiques	<p>Méthodologie basée sur l'alternance de cours théoriques et techniques autour de mises en situation pratiques. Travail sur le Document unique des participants s'il est possible pour eux de le porter en formation.</p> <p>Salle de formation équipée de dispositif vidéo Grand Ecran</p> <p>Portail web: maformation.vaelia.fr</p>
Modalités d'évaluation	Auto évaluation des acquis, exercices pratiques et/ou échanges avec le formateur.
Moyens d'encadrement	Un formateur expert dont les compétences ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou Vaelia.
Satisfaction globale :	<p>/5</p> <p><i>Calculée à partir des évaluations stagiaires sur les 12 derniers mois.</i></p>

Le fonctionnement du CSE

- Le CSE : attribution en santé, sécurité et conditions de travail
- La Base de Données Economiques et Sociales (BDES) pour les entreprises de 50 salariés et plus
- Hygiène et sécurité (obligation de l'employeur)
- Hygiène et sécurité (obligation des travailleurs)
- La faute inexcusable de l'employeur
- Droit d'alerte et de retrait en cas de danger

Les accidents du travail, de trajet et la maladie professionnelle

- Définition de l'accident du travail
- Définition de l'accident de trajet
- Définition de la maladie professionnelle
- Enquête du CSE consécutive à un AT/MP
- L'arbre des causes

Évaluation des risques professionnels

- Etude de poste de travail
- Évaluation des risques professionnels par la méthode de l'ITaMaMi
- Le DUERP
- Les risques psychosociaux
- Les autres risques